



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP(DEPI)/MED IG.21/Inf.10

21 octobre 2013

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Dix-huitième réunion ordinaire des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral
de la Méditerranée et à ses Protocoles

Istanbul (Turquie), 3-6 décembre 2013

Rapport 1^{ère} Réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 22-23 avril 2013)

Table des Matières

Rapport

Annexe I Liste des participants

Annexe II Ordre du jour

Annexe III Les Options

Annexe IV Statut des contributions

Introduction

1. Conformément au programme de travail adopté par les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles lors de leur 17^e réunion à Paris, en France, en janvier 2012, la réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) s'est déroulée à l'hôtel Crowne Plaza, à Athènes (Grèce) les 22 et 23 avril 2013.

Participation

2. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes ont été représentées à la réunion : Algérie, Bosnie et Herzégovine, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Slovénie, Tunisie, Turquie et Union européenne.

3. L'Organisation maritime internationale (OMI) était également représentée en qualité qu'observateur au cours de la réunion.

4. La liste complète des participants figure en Annexe I de ce rapport.

Point 1 de l'Ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. La réunion s'est ouverte à 9h30 le lundi 22 avril 2013, par Mme Maria Luisa Silva Mejias, Secrétaire exécutive et Coordinatrice PAM qui a prononcé une déclaration de bienvenue aux participants à la première des deux réunions des Points focaux du PAM qui se dérouleront cette année, à un moment crucial dans l'actuel processus de réforme du PAM/PNUE.

Point 2 de l'Ordre du jour : Questions d'organisations

(a) Règlement intérieur pour les réunions des Points focaux du PAM

6. Les Points focaux ont convenu que le règlement intérieur pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (UNEP/IG 43/6, Annexe XI), tel qu'amendé par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5) s'appliquerait *mutatis mutandis* à leurs délibérations.

(b) Élections des membres

7. Conformément à la règle 20 du règlement intérieur, les Points focaux ont élu à l'unanimité les représentants suivants :

Président:	S.E. M. Patrick Van Klaveren (Monaco)
Vice-présidents :	M. Rachid Firadi (Maroc)
	M. Victor Escobar (Espagne)
	M. Charalambos Hajipakkos (Chypre)
	M. Tarik Kupusovic (Bosnie et Herzégovine)
Rapporteur :	Mme Jelena Knezevic (Monténégro)

(c) Adoption de l'ordre du jour

8. La réunion a examiné l'ordre du jour provisoire (UNEP(DEPI)MED WG.376/1) et l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP(DEPI)MED WG 376/2), ainsi que le calendrier provisoire de travail qu'il contient. Suite à un débat, il a été décidé de reporter l'examen du

point 4 à l'ordre du jour concernant la validation des recrutements jusqu'à la deuxième journée de la réunion ; d'inclure dans le point 6 à l'ordre du jour, « Questions diverses », un sujet sur la situation financière, y compris le statut des contributions, et de laisser ouverte la possibilité de convoquer un groupe réduit de rédaction au cours des débats. Sur cette base, l'ordre du jour, l'ordre du jour annoté et le calendrier de travail ont été adoptés.

Annonce faite par le représentant de la Turquie

9. Le représentant de la Turquie, soulignant l'engagement de son Gouvernement envers la Convention, a annoncé l'offre du Gouvernement turque d'accueillir la 18^e réunion des Parties contractantes à Istanbul du 3 au 6 décembre 2013.

10. Le Président, s'exprimant au nom des participants, a remercié le Gouvernement turc pour son offre généreuse.

Point 3 de l'Ordre du jour : Révision fonctionnelle du système du Plan d'action pour la Méditerranée/ Programme des Nations Unies pour l'environnement/ (PAM/PNUE)¹

11. La Secrétaire exécutive et coordonnatrice a présenté le processus et l'état de préparation du rapport de la Révision fonctionnelle élargie. La Secrétaire exécutive a également noté qu'une version initiale avait été examinée par le Bureau lors de sa réunion en février 2013 et a souligné son contexte et processus, attirant l'attention sur les documents pertinents à discuter (UNEP(DEPI)/MED WG376/Inf.3-8).

12. M. Wijnand de Wit (Dalberg Global Development Advisors) a présenté le rapport final de la Révision fonctionnelle élargie, qui s'est suivi de discussions. Certaines délégations ont estimé que les consultants sont allés au-delà de leurs termes de référence (TdR) et notant leur réponse, la France a exprimé une réserve formelle. La Croatie a noté qu'une partie des TdR liés à la gestion par la performance n'avait pas été pleinement appliquée dans l'élaboration du rapport. Cependant, d'autres pays ont estimé que l'approche des consultants visant à produire le rapport était adéquate et conforme à leurs TdR, et l'Italie a exprimé sa totale approbation.

13. Les discussions ont porté sur le besoin de changements pratiques concernant les questions de haut niveau suivantes afin d'assurer le fonctionnement efficace du système :

- Une planification stratégique nécessite une flexibilité afin de répondre aux questions émergentes. Le processus de planification devrait être mené de manière descendante et ascendante afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du système du PAM, ce qui permettra une transition des réponses vers de nouveaux développements et la réalisation de nouvelles activités touchant la totalité des composantes du PAM ;
- L'affectation des fonds ne suit pas cette stratégie et n'est pas souple. Les fonds ne suivent pas la performance et les priorités établies par les Parties contractantes, mais correspondent plutôt à une réflexion de négociations antérieures ;
- La capacité de prestation de services doit être renforcée. Le système manque de cohésion et d'attention suffisante. Les ressources et capacités ont été trop dispersées ;

¹ L'acronyme RF se réfère au Rapport de la Révision fonctionnelle élargie (UNEP(DEPI)/MED WG 375/Inf.3)

- Les ressources des parties tierces ont été mobilisées, mais pourraient être encore plus stratégiques. Certaines des composantes du PAM ont réussi à attirer des fonds externes, mais le système pourrait adopter une approche plus stratégique en mobilisation de ressources ;
- La coordination et la coopération des composantes du PAM restent un domaine complexe même si une légère amélioration a été accomplie, sans pour autant fonctionner en tant que «système», en raison des défis découlant du modèle de financement ;
- La transparence et la responsabilité doivent être renforcées dans le travail du PAM ;
- la mise en œuvre complète du développement durable est toujours en attente.

14. Le Président a invité les participants à examiner la section de présentation des conclusions de l'examen.

15. Les types d'activités que le système entreprend ont augmenté au fil du temps alors que le modèle de coopération et de mise en œuvre n'a pas changé du tout.

16. Le système du PAM/PNUE couvre une variété d'activités parallèles au PAM et à la Convention, mais sa structure est devenue très complexe et peu souple. Les activités peuvent être catégorisées comme suit (veuillez remarquer que ces catégories ne sont pas directement associées aux portefeuilles complets des composantes du PAM. Certaines délégations ont mentionné que l'ordre de soumissions ne reflète pas une hiérarchie, alors que d'autres pensaient le contraire) :

- Les fonctions du Secrétariat pour la Convention, dont la représentation et les relations, la gestion des aspects juridiques de la Convention de Barcelone, le développement et la mise en œuvre du programme de travail, l'information et la communication, la coordination des questions horizontales entre les composantes du PAM, les politiques et les stratégies, le développement de plans d'action régionale, le suivi de conformité et l'état de la surveillance de l'environnement côtier et marin ;
- La mise en œuvre des Protocoles, dont l'assistance technique aux pays dans le but de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses protocoles ;
- La planification stratégique et la mise en œuvre du projet pour le développement durable de la région méditerranéenne selon le PAM, dont les projets ne contribuant pas directement à la mise en œuvre des protocoles ;
- les activités de coopération et de recherche sur le développement durable plus large en région méditerranéenne, dont le développement d'outils de soutien à la prise de décision et de planification stratégique pour le développement durable. Sont incluses les études ne contribuant pas directement à la mise en œuvre des protocoles.

En l'absence de financement adéquat, il existe un besoin pratique d'établir des priorités entre les activités retombant dans les quatre catégories. Ce faisant, les décalages nationaux en termes de mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses protocoles devraient être pris en considération, ainsi que le PAM II, les priorités du programme de travail sur cinq ans et les complémentarités entre le PAM/PNUE et les autres initiatives régionales et internationales actives dans la résolution des défis de développement durable en région méditerranéenne.

17. Certains des éléments suivants contenus dans la présentation de la révision fonctionnelle élargie devraient être examinés plus en profondeur :

- Des options pour une affectation plus flexible des ressources, dont l'identification d'un processus pour l'affectation de fonds échelonnables, devraient être développées ;
- Une politique de cofinancement d'assistance technique bénéfique aux parties contractantes, sensibles aux capacités différentes des pays doit être mise en place ;
- Une politique sur l'implication de bailleurs de fonds externes doit être examinée;
- L'optimisation des ressources, dont la reclassification, les représentants nationaux officiels et le REMPEC devraient également être développés. Dans ce contexte, il a été mentionné qu'un processus est en cours entre le gouvernement de Malte, l'Organisation internationale maritime (OMI) et le programme Environnement de l'ONU pour le fonctionnement durable du REMPEC à l'avenir ;
- La révision des processus de planification institutionnelle doit être réalisée;
- L'établissement ou le renforcement de la coopération avec toutes les parties prenantes pertinentes de la région méditerranéenne comme mentionné dans la décision de gouvernance (Décision IG.20/13) doit être mis en œuvre ;
- L'établissement de domaines de pratiques internes et externes du PAM pour le partage et l'implication d'experts doit être considéré ;
- L'établissement d'un organe de gestion opérationnelle entre le Coordonnateur et les Directeurs des composantes du PAM doit être réalisé ;
- La stratégie de communication et la politique de visibilité pour le système doivent être appliquées ;
- Des accords de siège conformes au modèle de coopération et de mise en œuvre doivent être finalisés ;
- Le recentrage du système actuel des points focaux des composantes du PAM aux Points focaux thématique doit être mis en œuvre ;
- L'établissement d'un comité de pilotage pour la supervision de la mise en œuvre ou l'utilisation d'une entité existante telle que le Bureau, dans ce cas, doit être envisagé.

18. La réunion a discuté des options de renouvellement du système comme présenté dans le rapport par les consultants ainsi que l'option 4 introduite par les autorités gouvernementales de France (UNEP(DEPI)/MED WG 376/CRP.1).

19. Certaines parties contractantes ont proposé de développer d'autres options, dont une variation des options susmentionnées comprenant quelques ressources pour toutes les composantes du PAM. L'Italie a constaté avec regret que la France s'est opposée à inclure dans le rapport une mention d'un document (UNEP(DEPI)/MED WG.376/Inf. 7), officiellement déposé par le Secrétariat et mentionné au cours de la discussion.

20. Dans ce contexte, la réunion a décidé de la marche à suivre :

- Toutes les parties présenteront des commentaires écrits à l'Unité de coordination d'ici le 20 mai 2013 sur les quatre options dans l'Annexe III du présent rapport et comprenant

les éléments repris au paragraphe 18, ainsi que le document de programmation WG.376/4 «Discussion préliminaire sur le programme de travail du PAM pour l'exercice biennal 2014-2015» ;

- D'après les informations reçues, l'Unité de coordination préparera les lignes directrices générales sur le programme de travail à discuter lors de la prochaine réunion du Bureau des parties contractantes de la Convention de Barcelone en juillet 2013 ;
- Le projet du programme de travail et les propositions de budget selon les options résultant des consultations sur la révision fonctionnelle seront préparés et considérés lors de la réunion des Points focaux en septembre 2013 pour la préparation d'une proposition pour la 18^e CdP sur la mise en œuvre des prestations de la révision fonctionnelle et ses implications sur le budget comme l'exige la Décision IG.20/13.

Point 4 de l'Ordre du jour : Validation des recrutements par les Points focaux du PAM

21. Suite à la décision du 75^e Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Secrétariat a présenté pour validation une décision pour dégeler deux postes approuvés lors de la 17^e CdP, un poste d'agent de contrôle P3 (poste P4 déclassé en P3 en raison de soucis de budget) chez MEDPOL pour assister à la mise en œuvre de l'EcAP et un poste d'assistant au programme G5. Après amples discussions, les postes ont été validés par les Points focaux du PAM. Pourtant, une délégation a exprimé ses inquiétudes sur la question et la nécessité d'examiner de manière générale tous les postes gelés.

Point 5 de l'Ordre du jour : Discussions préliminaires sur le programme de travail de l'exercice biennal 2014-2015

22. En raison des contraintes de temps, les discussions WG376.4 intitulées «Discussions préliminaires sur le programme de travail de l'exercice biennal 2014-2015», préparées par le Secrétariat avec la contribution des composantes du PAM sur la planification, ne se sont pas déroulées. Il avait été convenu que les commentaires écrits des Parties seraient envoyés au Secrétariat au plus tard le 20 mai 2013 comme stipulé au paragraphe 19.

Point 6 de l'Ordre du jour : Questions diverses

23. Le Secrétariat a établi que pratiquement toutes les contributions des parties ont été obtenues à la fin de 2012 et que le niveau actuel des contributions était similaire à celui de l'année précédente, bien que malheureusement, la majorité des contributions soit souvent perçue dans la seconde moitié de l'exercice financier. Le Secrétariat a distribué un tableau décrivant la situation actuelle, soulignant que 40 % des contributions avaient déjà été perçues (Annexe IV). Pourtant, plus de 80 % de la totalité provient d'une seule Partie, une situation qui n'est ni sûre, ni durable. Certaines parties ont indiqué que leurs contributions seraient envoyées prochainement, tandis que d'autres informaient que le retard était imputable aux réglementations et procédures financières nationales.

24. La nécessité de mobiliser les efforts des Points focaux du PAM pour assurer que les contributions sont apportées le plus tôt possible a été soulignée. Une nouvelle mise à jour des contributions sera présentée lors de la 77^e réunion du Bureau en juillet 2013.

25. En tant que pays organisateur de la 18^e CdP, la Turquie soulignait que pour garantir une décision sûre et concrète pendant la rencontre, des préparations rapides et efficaces doivent être mises en œuvre pour faciliter le processus complet. La Turquie a invité toutes les parties à prendre les mesures nécessaires pour accomplir cet objectif et a exprimé sa disposition à contribuer à atteindre l'objectif.

26. La France a demandé d'aborder, lors de la prochaine réunion des Points focaux du PAM, la nécessité d'élaborer un PAM3 lors de la 18^e CdP à Istanbul prenant notamment en compte les conclusions de la 17^e CdP (Déclaration de Paris) et le Sommet de RIO+20.

27. Le Président du Bureau a informé les Parties que les membres du Bureau ont accepté d'élargir la participation lors de la discussion sur les règles et procédures financières proposées qui se tiendra lors de la 77^e réunion du Bureau à Istanbul en juillet 2013, à condition qu'aucun frais supplémentaire pour l'organisation ne soit imputé au budget du PAM/PNUE.

Annexe I
Liste des Participants

**REPRESENTATIVES OF THE CONTRACTING PARTIES
REPRESENTANTS DES PARTIES CONTRACTANTES****ALGERIA / ALGÉRIE****Mme Samira Natèche**

Directrice de la conservation de la diversité biologique, du milieu naturel, des aires protégées, du littoral et des changements climatiques
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville
rue des Quatre Canons
16000 Alger
Algérie

Tel: +213-21-432875 – Mob. +213 – 550 919596

Fax: +213-21-432875

E-mail: natechesamira@yahoo.fr

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /
BOSNIE ET HERZÉGOVINE****Mr Tarik Kupusovic**

Special Advisor to the Minister of Physical Planning and Environment
Hydro Engineering Institute
S. Tomica 1
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: + 387-33-207949

Fax: + 387-33-207949

E-mail: mapbh@bih.net.ba, map.office@heis.com.ba
tarik.kupusovic@heis.com.ba

CROATIA / CROATIE**Ms Sandra Troselj Stanisic
Senior Advisor**

Ministry of Environmental and Nature Protection
Department for Sea and Coastal Protection
Uzarska 2/I, 51000 Rijeka
Croatia

Tel:+385 51 213 499

Fax: +385 51 214 324

E-mail: sandra.troselj-stanisic@mzoip.hr

CYPRUS / CHYPRE**Mr Charalambos Hajipakkos**

Senior Environment Officer
Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment
17 Taghmatarhou Poulou
1411 Nicosia
Cyprus

Tel: +357-22408927

Fax: +357-22-774945

E-mail: chajipakkos@environment.moa.gov.cy

**EUROPEAN UNION
UNION EUROPEENNE**

Mr Michail Papadoyannakis

Policy Officer
Mediterranean and Black Sea
Unit D2 : Marine
Directorate General Environment
European Commission
Avenue de Beaulieu 5, office BU9 03/125

Tel : +32 2 2963914

Fax : +32 22979697

E-mail: michail.papadoyannakis@ec.europa.eu

FRANCE / FRANCE

S.E.M. Jean-Pierre Thébault

Ambassadeur pour l'Environnement
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
57 Boulevard des Invalides
75700 Paris 07 SP

Tel:+33 1 53 69 33 88

Fax: +33 1 53 69 34 21

E-mail: jean-pierre.thebault@diplomatie.gouv.fr

Mme Marie Anne Mortelette

Rédactrice Milieu marin
Sous-direction de l'environnement
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
57 Boulevard des Invalides
75700 Paris 07 SP

Tel : +33 1 43 17 44 25

Fax : +33 (0)1 43 17 73 94

E-mail : marie-anne.mortelette@diplomatie.gouv.fr

Mme Laurence Petitguillaume

Chargée de mission Milieux Marins
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de
l'Energie
Tour-Pascal – A
6 Place des degrés
92055 La défense cedex
Paris
France

Tel: +33 1 4081 7677

E-mail: Laurence.Petitguillaume@developpement-durable.gouv.fr

GREECE / GRÈCE

Ms Maria Peppas

Head of Dept.of International Relations and EU Affairs,
Ministry of Environment, Energy and Climate Change
15 Amaliados Street
11523 Athens
Greece

Tel: + 30 210 6411717
Fax:+ 30 210 6434470
E-mail: m.peppa@prv.ypeka.gr

Mr Ilias Mavroidis

Dept.of International Relations and EU Affairs,
Ministry of Environment, Energy and Climate Change
15 Amaliados Street
11523 Athens
Greece

Tel: +30 210 6426531
Fax: +30 210 64 34 470
E-mail: i.mavroidis@prv.ypeka.gr

Mr Nicholas Mantzaris

Dept.of International Relations and EU Affairs,
Ministry of Environment, Energy and Climate Change
15 Amaliados Street
11523 Athens
Greece

Tel.: + 30 213 15 15 680
Fax: +30 210 64 34 370
E-mail: n.mantzaris@prv.ypeka.gr

ISRAEL / ISRAEL

Mr Rani Amir

Director
Marine and Coastal Environment Division
Ministry of Environmental Protection
Pal-Yam 15a
P.O. Box 811
31333 Haifa
Israel
Tel: +972 4 8633503
Fax: +972 4 8633520
E-mail : rani@sviva.gov.il

ITALY / ITALIE

Mr Oliviero Montanaro

Head of Unit VI "Marine and Coastal Environment
Protection"
Italian Ministry of Environment, Land and Sea
Via C. Colombo 44
00147 Rome

Tel: +39.06.57228487
Fax: +39.06.5722.8424
Mob: +39 3293810308
E-mail: montanaro.oliviero@minambiente.it

LEBANON / LIBAN

Mr Nadim Mroueh

Head of Natural Resources Service
Ministry of Environment
Azarieh Building- Beirut Central District
P.O. Box 11-2727
Beirut
Lebanon

Tel: + 961 1 976 555 ext: 453

Fax: + 961 1 976535

E-mail: nadim@moe.gov.lb

MALTA / MALTE

Mr Alan Cordina

Second Secretary
Multilateral and Global Issues Directorate
Ministry of Foreign Affairs –
Valletta
Malta

Tel: +356 2204 2381

Fax: +356 2124 0210

E-mail : alan.a.cordina@gov.mt

Mr Franck Lauwers

Senior Environment Protection Officer
Multilateral Affairs Team
EU and Multilateral Affairs Unit
Director's Office
Environment Protection Directorate
Malta Environment and Planning Authority
St Francis Ravelin, Floriana
P.O. Box 200, Marsa MRS 1000
Malta

Tel:+356 2290 7201

Fax: +356 2290 2295

E-mail: unep-map.malta@mepa.org.mt

MONACO / MONACO

S.E. M. Patrick Van Klaveren

Ambassadeur
Délégué Permanent auprès des Organismes
Internationaux à caractère scientifique, environnemental et
humanitaire
Ministère d'Etat
BP n° 522
Place de la Visitation
MC 98015 - MONACO Cedex

Tel: + 377-98 988148

Fax: + 377-93 509591

E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

M Tidiani Couma

Secrétaire des Relations Extérieures
Directions des Affaires Internationales

Ministère d'Etat
BP n° 522
Place de la Visitation
MC 98015 - MONACO Cedex

Tel: + 377-98 988677
Fax: + 377-98981957
E-mail: tcouma@gouv.mc

MONTENEGRO / MONTÉNEGRO**Ms Jelena Knezevic**

Adviser to the Minister for the Environment
Ministry of Sustainable Development and Tourism
IV Proleterske brigade br. 19,
81000 Podgorica
Montenegro

Tel: + 382 20 446225
Mobile: + 382 67 255604
Fax: + 382 20-446215
E-mail: jelena.knezevic@mrt.gov.me

MOROCCO / MAROC**M. Rachid Firadi**

Chef de la Division de la Coopération Internationale
Direction du Partenariat, de la Communication et de la
Coopération
Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de
L'Environnement/Département de l'Environnement
9, Avenue Araar, Secteur 16, Hay Riad, Rabat, Maroc

Tel: + 212-537-57 06 40/ 212 673 082319
E-mail: firadi@environnement.gov.ma /
firadienvironnement@gmail.com

SLOVENIA / SLOVÉNIE**Mr Mitja Bricelj**

Sekretar / Secretary
Ministrstvo za okolje in prostor
Ministry of Agriculture and the Environment,
Direktorat za okolje / Sektor za vode
Environment Directorate / Water Department
Dunajska 48
SI-1000 Ljubljana

Tel: +386 1 4787477.
Fax: +386 1 478 7425
Mobile: +386 31 367 101
E-mail: mitja.bricelj@gov.si

SPAIN / ESPAGNE**Mr Victor Escobar**

Technical Advisor
Directorate General for the Sustainability of the Coast and
the Sea
Ministry of Agriculture, Food and Environment
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28047 Madrid, Spain

Tel: +34 91 5976038
Fax: + 34 91 5976902
E-mail: vaescobar@magrama.es

Ms Cristina Danes

Senior Advisor
Ministry of Agriculture, Food and Environment
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28047 Madrid, Spain

Tel: +34 915976192
E-mail: cdanes@magrama.es

TURKEY / TURQUIE

Mr Mehmet Bas

General Director
Ministry of Environment and Urbanization
Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520
Balgat / Ankara
Turkey

Tel: +90 312 586 3002
Mobile: +90 533 4704737
Fax: +90 312 474 0335
E-mail: mehmet.bas@csb.gov.tr

Ms Ece Dinsel

Expert
Ministry of Environment and Urbanization
Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520
Balgat / Ankara
Turkey

Tel: +90 312 410 13 59
Mobile: +90 530 207 98 28
Fax: + 90 312 418 59 79
E-mail: ece.dinsel@csb.gov.tr

Mr Erol Cavus

Expert
Ministry of Environment and Urbanization of Republic of
Turkey Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520
Balgat / Ankara
Turkey

Tel: +90 312 586 3127
Mobile: +90 532 320 6328
Fax: +90 312 474 0335
E-mail: erol.cavus@csb.gov.tr

TUNISIA / TUNISIE

Ms Saoussen Cherif

Consellor
Embassy of Tunisia in Athens
Antheon 2
154 52 Palaio Psychico
Athens

Greece

Tel: +30210 67 49 791

Fax: +30 210 67 13 432

E-mail: saoussen_fdsp@yahoo.fr

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
COORDINATING UNIT AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE UNITE DE COORDINATION ET
COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**UNEP/MAP
PAM/PNUE**

Ms Maria Luisa Silva Mejias
Executive Secretary & Coordinator
Tel :+30 210 7273101
E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr

Mr Habib El Habr
Deputy Coordinator
Tel.:+30 210 7273126
E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr

Mr Atila Uras
Programme Officer
Tel:+30 210 7273140
E-mail: atila.uras@unepmap.gr

Ms Kumiko Yatagai
Fund/Administrative Officer
Tel.:+30 210 7273104
E-mail: kumiko.yatagai@unepmap.gr

Mr Didier Guiffault
Legal Officer
Tel:+30 210 7273142
E-mail: didier.guiffault@unepmap.gr

Ms Gyorgyi Gurban
EcAp Project Officer
E-mail: Gyorgyi.Gurban@unepmap.gr

**UNEP/MAP MED POL
PAM PNUE/MED POL**

Ms Tatiana Hema
Programme Officer
Tel.:+30 210 7273115
E-mail: tatiana.hema@unepmap.gr

**UNEP - MAP/MED
PARTNERSHIP
PAM/PNUE PARTENARIAT
STRATEGIQUE POUR LA
MEDITERRANEE**

Ms Virginie Hart
Programme Officer
Tel:+30 210 7273122
E-mail: virginie.hart@unepmap.gr

CONSULTANT

Mr Wijand Dewit
Partner
Dalberg - Global Development Advisors
7, rue de Chantepoulet,
Geneva, 1201, Switzerland

Mobile: +41 786205259
Tel: +41 228099900
Fax: +41 228099909

E-mail: wijnand.dewit@dalberg.com

**REGIONAL MARINE POLLUTION
EMERGENCY RESPONSE
CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA
(REMPEC)
CENTRE
REGIONAL MEDITERRANEEN
POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA
POLLUTION MARINE
ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Mr Frederic Hebert

Director
Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for
the Mediterranean Sea (REMPEC)
Maritime House, Lascaris Wharf,
Valletta
Malta

Tel :+356 21 337296-8

Fax: +356 21 339951

E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTER
FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES DU PLAN BLEU
(CAR/PB)**

Mr Hugues Ravenel

Director
PLAN BLEU - Centre d'Activités Régionales
15 rue Beethoven, Sophia-Antipolis, Valbonne 0, France

Tel:+33 4 91554819

Fax: +33 4 92387131

E-mail: hravenel@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTER
FOR THE PRIORITY ACTIONS
PROGRAMME (PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES DU PROGRAMME
D'ACTION PRIORITAIRES
(CAR/PAP)**

Ms Zeljka Skaricic

Director
Priority Actions Programme Regional Activity Centre
(PAP/RAC)
Kraj Sv. Ivana 11, Split 0, Croatia

Tel.:+385 21 340471

Fax: +385 21 340490

E-mail: zeljka.skaricic@ppa.t-com.hr

Mr Marko Prem

Deputy Director
Priority Actions Programme Regional Activity Centre
(PAP/RAC)
Kraj Sv. Ivana 11, Split 0, Croatia

Tel.:+385 21 340475

Fax: +385 21 340490

E-mail: marko.prem@ppa.t-com.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTER
FOR SPECIALLY PROTECTED
AREAS (SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES POUR LES AIRES
SPECIALEMENT PROTEGEES
(CAR/ASP)**

Mr. Abderrahmen Gannoun

Director
Specially Protected Areas Regional Activity Centre
(SPA/RAC)
Bd. du Leader Yasser Arafat, La Chargaia I,
B.P. 337, Tunis 1080, Tunisia

Tel.:+216 71 206649/+216 71 206485/765

Fax: +216 71 206490

E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org, car-asp@rac-spa.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTER
FOR CLEANER PRODUCTION
(CP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES POUR UNE
PRODUCTION PROPRE
(CAR/PP)**

Mr Enrique de Villamore Martin

Director

Regional Activity Centre for Cleaner Production (CP/RAC)

C/ Milanesat 25-27, 5th floor,

Barcelona 8017, Spain

Tel.: +34 93 5538792

Fax: +34 93 5538795

E-mail: evillamore@cprac.org

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND
OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/REPRESENTANTS DES
INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET AUTRES
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

IMO/OMI

Mr Jo Espinoza Ferrey

Directeur, Division Administrative

Organisation Maritime Internationale (OMI)

4 Albert Embankment,

London, United Kingdom

Tel:+44 20 75873224

Fax: +44 20 75873210

E-mail: jespinoza@imo.org

Annexe II
Ordre du Jour

Ordre du Jour

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

Point 2 de l'ordre du jour: Questions d'organisation

- a) *Règlement intérieur pour la réunion des Points focaux du PAM*
- b) *Élection du Bureau*
- c) *Adoption de l'ordre du jour*
- d) *Organisation des travaux*

Point 3 de l'ordre du jour: Révision fonctionnelle du système plan d'action pour la Méditerranée/Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM/PNUÉ)

Point 4 de l'ordre du jour: Validation des recrutements

Point 5 de l'ordre du jour: Discussions préliminaires sur le Programme de travail du PAM pour l'exercice biennal 2014-2015

Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses

Point 7 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

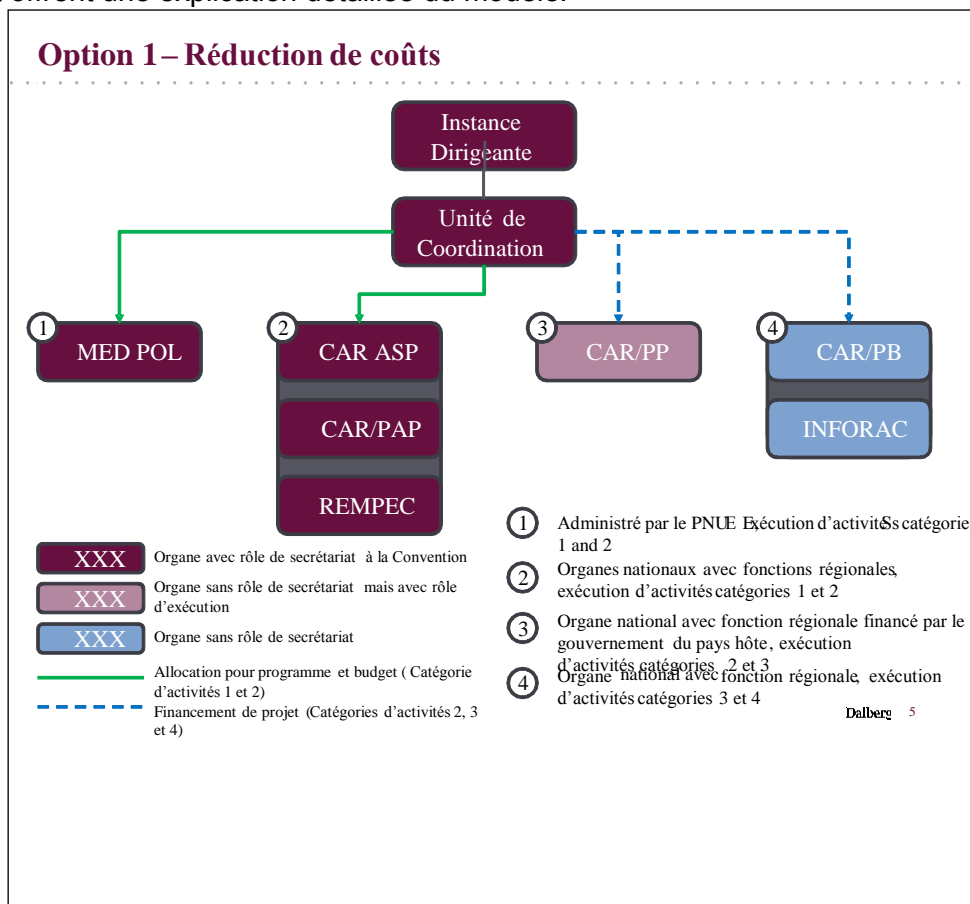
Annexe III
Les Options

Option 1 : Réduction des coûts – Met l’accent sur la réduction des coûts afin de parvenir à la viabilité financière du système sur la base de la Révision fonctionnelle de 2010.

Est centrée sur les ajustements du système actuel. Ces ajustements visent à **parvenir à la viabilité du système PAM en réduisant** les coûts et en réaffectant des crédits pour suivre l’impact et les priorités. La figure ci-après fournit une vue graphique simplifiée du système. Les paragraphes qui suivent offrent une explication détaillée du modèle.

- 1) Attribution de financement à la catégorie d’activités 1 (Secrétariat de la Convention).
- 2) Attribution de financement à la catégorie d’activités 2 (Application des Protocoles).se fonde sur les priorités et les performances
- 3) Attribution de financement à la catégorie d’activités 3 (Direction de projets pour le développement durable du Bassin méditerranéen) et 4 (Groupe de réflexion sur le développement durable du Bassin méditerranéen)

La figure ci-après fournit une vue graphique simplifiée du système. Les paragraphes qui suivent offrent une explication détaillée du modèle.



La figure ci-après fournit une vue graphique simplifiée du système. Les paragraphes qui suivent offrent une explication détaillée du modèle.

Dans le cadre des priorités fixées par les Parties Contractantes, l’Unité MED suit une procédure en trois étapes pour développer une attribution de financement proposée.

Etape 1 – Attribution de financement à la catégorie d’activités 1 (Secrétariat de la Convention). La première priorité pour le système PAM/PNUE est ce qui est décrit

comme catégorie d'activités 1 : Secrétariat de la Convention, comprenant la représentation et les relations, la gestion des aspects juridiques de la Convention de Barcelone, l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail, l'information et la communication, les politiques et stratégies, l'élaboration des plans d'action nationaux, la surveillance du respect des obligations, la surveillance continue de l'état du milieu marin et côtier.

Etape 2 – Attribution de financement à la catégorie d'activités 2 (la mise en œuvre des Protocoles).

L'attribution de financement à la catégorie d'activités 2 se fonde sur deux principaux facteurs :

- i. **Les priorités** pour l'application des Protocoles, telles que fixées par les Parties contractantes "Application des Protocoles, ainsi que l'assistance technique au pays aux fins de mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ce qui s'effectue à la demande des pays et doit être financé par le MTF avec un cofinancement des pays."
- ii. **Les performances** qui se fondent principalement sur la réussite des CAR à attirer un financement externe pour l'application des Protocoles en l'absence d'informations relatives à l'impact. Les CAR reçoivent un financement supplémentaire s'ils ont atteint leur capacité d'exécution maximum théorique, avec les crédits inscrits actuellement au MTF.

Etape 3 – Attribution de financement à la catégorie d'activités 3 (Direction de projets pour le développement durable du Bassin méditerranéen) et 4 (Groupe de réflexion sur le développement durable du Bassin méditerranéen)

Le financement disponible après attribution aux étapes 1 et 2, est affecté à des activités qui ne contribuent pas nécessairement et directement à l'application des Protocoles, et peut comporter, par exemple, un cofinancement pour des projets lancés par des partenaires et pour des travaux de recherche.

Option 2 : Système Evolutif - Introduit l'idée d'activités de base et activités évolutives.

- 1) Attribution de financement à la catégorie d'activités 1 (Secrétariat à la Convention)
- 2) Attribution de financement aux catégories 2, 3 et 4 la basée sur priorités et performances

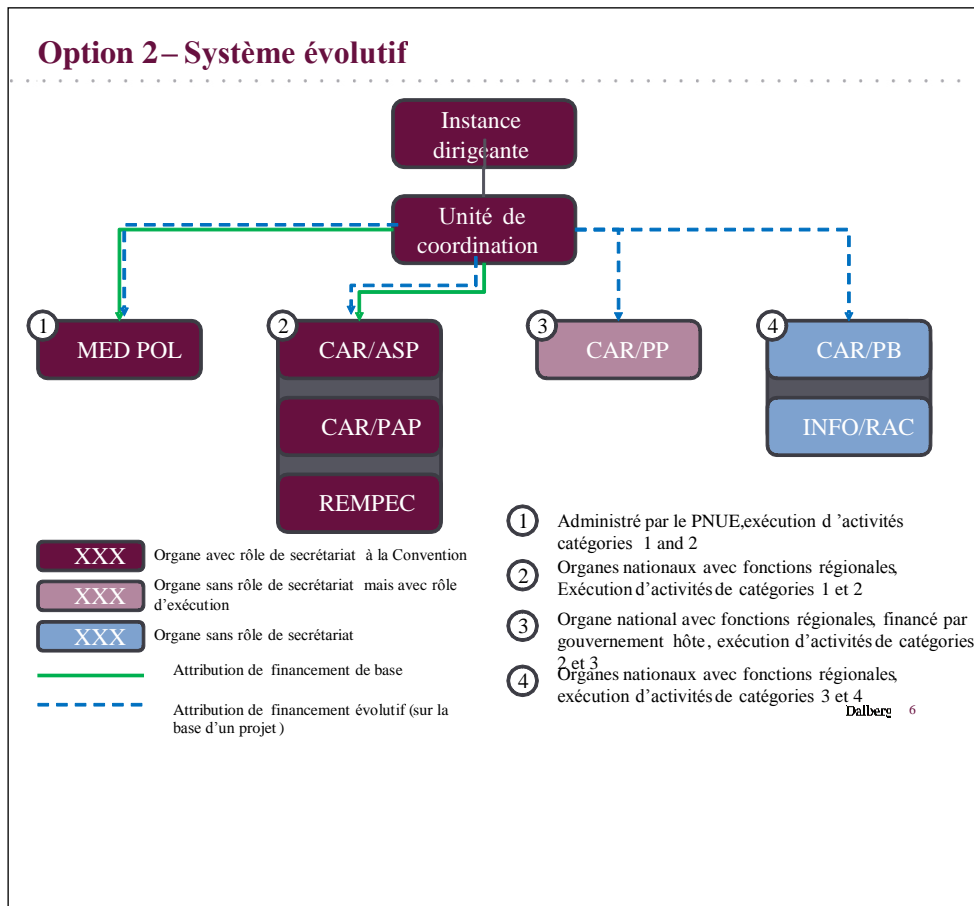
L'ensemble du financement possible pour des activités est ouvert à la concurrence. Cet élément de concurrence renforcera les incitations, pour les CAR, à travailler ensemble afin d'améliorer leur offre, à réaliser de bonnes prestations et à se concentrer sur les priorités fixées par les Parties Contractantes.

Il est ainsi postulé que l'ensemble de l'appui que pourrait apporter le système PAM/PNUE en vue d'un développement durable de la Méditerranée est compris dans les catégories d'activités précédemment évoquées et reclassées de la manière suivante :

- A) Activités de base
 - **Activités de catégorie 1** "Secrétariat à la Convention", comprenant la représentation et les relations, la gestion des aspects juridiques de la Convention de Barcelone, l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail, l'information et la communication, les politiques et les stratégies, l'élaboration de plans d'action régionaux, la surveillance du respect des obligations, et la surveillance continue du milieu marin et côtier.
- B) Activités évolutives
 - **Activités de catégorie 2** "Application des Protocoles, comprenant l'assistance technique aux pays aux fins de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles".
 - **Activités de catégorie 3** "Direction de projets pour le développement durable du Bassin méditerranéen, comprenant des projets qui ne contribuent pas directement à l'application des Protocoles".
 - **Activités de catégorie 4** "Groupe de réflexion sur le développement durable du Bassin méditerranéen, comprenant la recherche sur des thèmes de grand intérêt pour le développement durable". Y sont incluses des études qui ne contribuent pas directement à l'application des Protocoles.

Le schéma ci-après fournit une vue graphique simplifiée du système. Les paragraphes qui suivent fournissent une explication détaillée de l'option.

Figure 8 : Vue graphique simplifiée de l'option 2 – Système évolutif



Le processus d'attribution et la formule seront différents pour le financement de base et le financement évolutif. Les activités de base seront les premières financées, en se fondant sur une estimation du financement nécessaire pour exécution de la catégorie d'activités 1, ce qui signifie que les CAR assumant une fonction de Secrétariat d'un protocole se verront attribuer un niveau minimum de financement. Les CAR n'assumant pas une telle fonction ne recevront aucun financement de base.

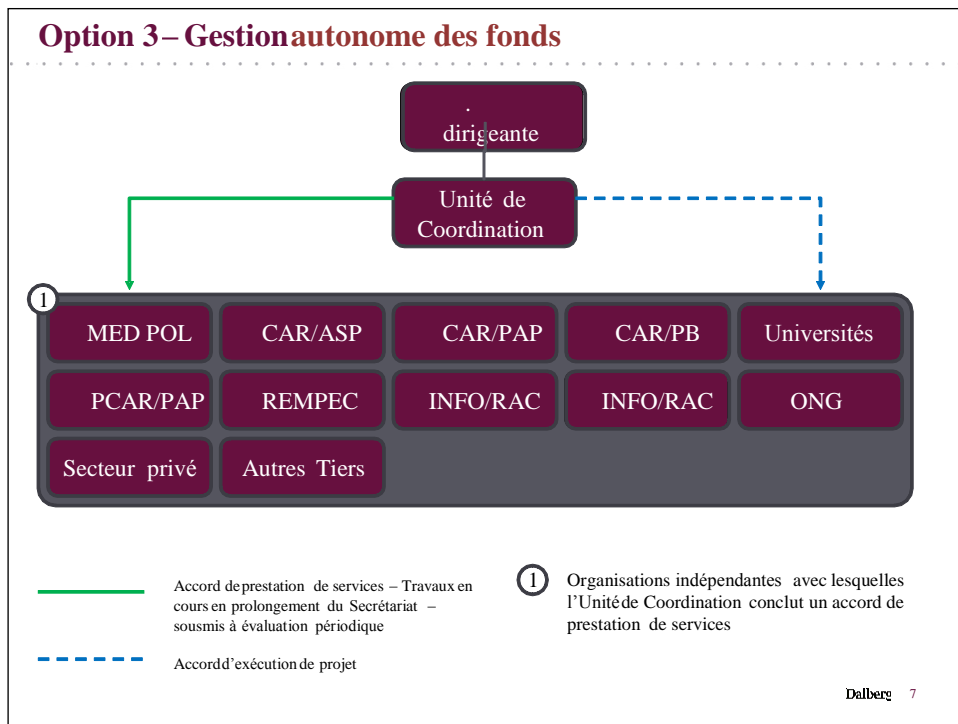
Le reste du financement sera utilisé afin de financer des activités évolutives sur la base de priorités et de performances. Il est recommandé que le MTF finance uniquement les activités de catégorie 2 et, dans certains cas, les activités de catégorie 4. Les activités de catégorie 3 ne doivent pas être financées par le MTF ni ne doivent être positionnées comme activités PAM/PNUE. Le financement sera attribué aux CAR sur la base de propositions de projets qui incluront un montant fixe de frais généraux et de temps du personnel du CAR.

Option 3 : Gestion autonome des fonds - assume directement la gestion des fonds entre le PAM/PNUE et les composantes du PAM et introduit bailleur de fonds (Unité MED)/bénéficiaire (CAR).

L'Unité MED lance les appels à propositions auxquels les CAR et autres acteurs sont invités à répondre. L'Unité MED² étudie les propositions et fait des recommandations au Bureau. Le Bureau (délégué par les Parties Contractantes) étudiera les propositions et recommandations de l'UC et prendra la décision finale.

Financement pour des propositions spécifiques par les composantes du PAM, pour des activités de catégorie 1, 2 et 4.

Dans ce modèle, l'Unité de Coordination assume directement la gestion des fonds MTF et appuie les Parties contractantes dans l'articulation des priorités et les prestataires de services partenaires pour la mise en œuvre. Le schéma ci-après fournit une vue graphique simplifié du système .



Ce modèle remplace celui d'un système PAM/PNUE intégré par celui d'un bailleur de fonds (Unité MED)/bénéficiaire (CAR). La relation entre l'Unité MED et les CAR pourrait se poursuivre mais en se limitant à un accord contractuel. Le bailleur de fonds évaluera les extrants et résultats obtenus par le bénéficiaire et prendra des décisions quant à la poursuite (ou cessation) de la relation. Pour les activités de base, l'évaluation pourrait être effectuée périodiquement, tous les deux ans par exemple. Pour les activités évolutives, l'évaluation serait effectuée à mi-parcours et à la fin de chaque projet. Dans cette option, tous les accords de pays hôte entre le PAM/PNUE et les gouvernements de pays hébergeant des CAR seraient résiliés.

Option 4 : Proposition présentée par la France

Sur les 16 Parties contractantes présentes à Athènes pour la réunion ce lundi, 9 ont profité de l'occasion pour discuter avec nous des grandes lignes de l'option 4 telle que présentée par la France.

Le projet de l'option 4 ci-dessous est une tentative d'incorporer la plupart des commentaires, suggestions et observations formulés au cours de ces consultations informelles. Nous avons été encouragés par le soutien exprimé.

Option 4 :

L'objectif de la révision fonctionnelle élargie est de promouvoir une nouvelle attitude de gestion au sein du PAM/PNUE tel que demandé par la CdP17 et dans le cadre des Termes de référence adopté à ce moment-là.

A cet effet, il est proposé, en tant que première étape, que la CdP 18 décide des éléments suivants :

1. [Un nouveau « Fonds commun d'innovation » sera mis en place comme ligne budgétaire spéciale dès 2014.]
2. [Il sera initialement constitué par une contribution de 15 % puisée du budget annuel alloué aux Composantes PAM et les économies réalisées par les réductions des coûts, tel que proposé par le Secrétariat dans son document INF5, et reconstitué annuellement au même titre.]
3. [Une estimation préliminaire d'un tel Fonds s'élève à environ 1 million d'euros, sur un budget global d'environ 6 millions d'euros, signal important d'un engagement de la part des Parties contractantes.]
4. Chaque composante PAM aura accès à ce Fonds par le biais de propositions de projet principalement consacrées aux activités et à la réalisation d'un certain nombre de critères.
5. Une première liste indicative de tels critères pourraient englober en particulier les éléments suivants : traiter les priorités établies par les Parties contractantes durant les CdP, rendre le système plus réactif aux priorités émergentes et aux nouvelles orientations ; projets conjoints parmi les composantes PAM ; projets disposant déjà d'un financement externe significatif garanti ; coopération Nord/Sud, Sud/Nord efficace...
6. [L'Unité de coordination gèrera les affectations, assurant la pleine association des Composantes PAM d'une manière transparente, efficace et responsable. Pour illustrer cet esprit, l'élaboration des règles d'engagement doit être réalisée conjointement par l'UC et les Composantes PAM. L'objectif est de promouvoir un dialogue interactif de gestion. Les opérations peuvent être supervisées par un Comité de pilotage/le Bureau.]
7. D'ici la fin de l'exercice biennal, les enseignements tirés et les meilleures pratiques seront évalués, en particulier afin de développer une série de critères d'efficacité pour la mise en œuvre des projets.
8. Les modalités de reconstitution du Fonds sont sujettes à un examen et un ajustement lors de chaque CdP.

Annexe IV

**Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la Mer Méditerranée
contre la pollution (ME)**

Statut des contributions au 15 Avril 2013

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA PROTECTION DE LA MER
MÉDITERRANÉE
CONTRE LA POLLUTION (ME)
Statut des contributions au 15 Avril 2013
(exprimées en Euros)**

Pays	Engagements non payés pour 2012 et années précédentes	Engagements pour 2013	Perceptions en 2013 pour 2013	Engagements non payés pour 2013
	EUR	EUR	EUR	EUR
Albanie	-3.577	3.877	300	0
Algérie	0	58.163		58.163
Bosnie & Herzégovine	0	16.619	16.619	0
Chypre	0	7.755		7.755
Croatie	0	53.730		53.730
Egypt	0	27.143		27.143
Espagne	0	830.337		830.337
France	0	2.103.262	2.103.262	0
Grèce	155.653	155.653		155.653
Israël	0	81.427		81.427
Italie	0	1.737.670		1.737.670
Liban	4.068	3.877		3.877
Libye	493.859	109.124		109.124
Malte	0	3.877		3.877
Maroc	4	15.511		15.511
Monaco	0	3.877	3.877	0
Monténégro	0	1.294	1.294	0
Slovénie	0	37.113		37.113
Syrie	30.424	15.511		15.511
Tunisie	0	11.632		11.632
Turquie	0	124.634		124.634
Union Européenne	0	138.483	138.483	0
TOTAL	680.432	5.540.569	2.263.835	3.273.157

Contributions supplémentaires à titre d'information

	Contributions escomptées	Contribution perçues
Union Européenne	598.569	598.569

	Déficit compte CAL 31/12/2012	Contributions escomptées	Contribution perçues
Grèce	359.800	280.800	